



Sommaire

Engagement global du gouvernement à l'égard du PAA :

AthlètesCAN recommande que le budget du PAA et les niveaux du financement consenti aux athlètes soient accrus de 20 % pour refléter l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) de la Banque du Canada.

Même s'il y a eu augmentation considérable des engagements de fonds accordés au sport par le gouvernement fédéral avant et après les Jeux olympiques et paralympiques de 2010 à Vancouver, le financement direct aux athlètes, lui, n'a pas augmenté.

Depuis les derniers changements apportés au budget du PAA en 2004, l'IPC cumulatif a augmenté de 14 %¹; aujourd'hui, les athlètes reçoivent moins qu'en 2004 et sont moins capables d'assumer efficacement leurs frais de subsistance et dépenses d'entraînement. D'ici au milieu attendu (2012-2013) de la prochaine période budgétaire du PAA (2011-2016), on calcule que l'IPC aura augmenté de 20 % depuis 2004.

Une hausse de 20 % ferait passer le budget du PAA de 27 à 32,4 millions de dollars.

Nous recommandons que le budget global du PAA soit augmenté de 20 %, et cette hausse entraînerait les conséquences que voici :

- une augmentation du financement direct aux athlètes qui ferait passer l'allocation du brevet senior de 1500 à 1800 \$ par mois et celle du brevet de développement de 900 \$ à 1080 \$ par mois;
- le maintien des mesures de financement couvrant l'éducation des athlètes et les augmentations générales des frais de scolarité au niveau postsecondaire;
- l'ajout de fonds additionnels pour appliquer les recommandations de Sport Canada concernant le financement axé sur les besoins en ce qui a trait aux 4 premiers compétiteurs au classement mondial (fonds destinés à l'excellence, aux enfants à charge et au soutien du sport de haut niveau).

Notre recommandation permettrait tout simplement aux athlètes de couvrir la hausse de leurs frais de subsistance depuis les derniers changements aux niveaux de financement du PAA. Il est raisonnable d'espérer un tel statu quo en matière de financement, compte tenu des attentes de plus en plus grandes que doivent combler les performances de nos athlètes et d'une application ordinaire de l'indice des prix à la consommation.

Nous vous référons à l'appendice *Évolution de l'indice des prix à la consommation de la Banque du Canada* qui donne le détail de nos calculs.

¹ Voir l'appendice intitulé *Évolution de l'indice des prix à la consommation de la Banque du Canada*.



Appendice : Évolution de l'indice des prix à la consommation de la Banque du Canada

Fin d'année	Indice des prix à la consommation		Indice cumulatif	
	Réel*	Anticipé	2003=1	Inflation
2003	0	0	1,00	
2004	1,8 %		1,02	1,8 %
2005	2,2 %		1,04	4,0 %
2006	2,0 %		1,06	6,1 %
2007	2,2 %		1,08	8,5 %
2008	2,3 %		1,11	10,9 %
2009	3,0 %		1,11	11,3 %
2010		2,0 %	1,14	13,5 %
2011		2,0 %	1,16	15,8 %
2012		2,0 %	1,18	18,1 %
2013		2,0 %	1,20	20,5 %
2014		2,0 %	1,23	22,9 %
2015		2,0 %	1,25	25,3 %
2016		2,0 %	1,28	27,8 %
2017		2,0 %	1,30	30,4 %
2018		2,0 %	1,33	33,0 %
2019		2,0 %	1,36	35,7 %
2020		2,0 %	1,38	38,4 %

*Statistique Canada : <http://www40.statcan.ca/l02/cst01/econ46a-fra.htm>

Le taux d'inflation anticipé de 2 % est fondé sur le taux cible établi par la Banque du Canada dans sa politique en matière d'inflation.